



Date d'entrée	Comptabilisé
---------------	--------------

N° matricule	TVA
--------------	-----

Recette Centrale
B.P. 1004
L - 1010 Luxembourg
Tél.: (+352) 44 905 - 1
IBAN LU31 1111 0114 1970 0000
Code BIC: CCPLULL

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (Loi du 12.02.1979)
Déclaration du 1^{er} TRIMESTRE de l'année civile 2010

Délai légal: dépôt de la déclaration et paiement de la taxe avant le
15 avril 2010

Bureau d'imposition:

(Nom, resp. dénomination sociale)

(Rue, numéro)

(Code pays, code postal et lieu)

I. Calcul de la taxe à payer	Base d'imposition (hors TVA)	TVA
------------------------------	------------------------------	-----

1. Chiffre d'affaires global

1) Ventes <input type="checkbox"/> ⁰¹ / Recettes <input type="checkbox"/> ⁰² (cochez ce qui convient)	03	_____
2) Prélèvements privés de biens (art. 13/a)	04	_____ +
3) Utilisation privée de biens et prélèvements privés de services (art. 16)	05	_____ +
4) Affectation de biens (art. 13/b)	06	_____ +
Sous-total du point 1:	09	_____

2. Exonérations et montants déductibles

1) Livraisons intracommunautaires de biens à des personnes identifiées à la TVA dans un autre État membre (art. 43/1/d, e et f)	11	_____ -	L'inscription d'un montant dans la case 11 entraîne l'obligation de dépôt d'un état récapitulatif
2) Exportations (art. 43/1/a et b)	12	_____ -	
3) Autres exonérations (art. 43)	13	_____ -	
4) Autres exonérations (art. 44 et 56quater)	14	_____ -	
5) Tabacs fabriqués	15	_____ -	
6) Opérations réalisées (imposables) à l'étranger:			
a) Livraisons subséquentes à des acquisitions intracommunautaires dans le cadre d'opérations triangulaires, lorsque le destinataire identifié à la TVA dans l'État membre de destination des biens y est le redevable de la taxe	16	_____ -	L'inscription d'un montant dans la case 16 entraîne l'obligation de dépôt d'un état récapitulatif
b) Prestations de services à des identifiés à la TVA dans un autre État membre			
- non exonérées dans l'État membre du preneur redevable (art. 17/1/b)	423	_____ -	L'inscription d'un montant dans la case 423 entraîne l'obligation de dépôt d'un état récapitulatif
- exonérées dans l'État membre du preneur (art. 17/1/b)	424	_____ -	
c) Autres opérations réalisées à l'étranger	17	_____ -	

3. Chiffre d'affaires imposable (hors TVA)

au taux de 15%	32	_____	37	_____
6%	33	_____ +	38	_____ +
3%	34	_____ +	39	_____ +
12%	35	_____ +	40	_____ +
84 %	82	_____ +	83	_____ +
Sous-total de la taxe (37 à 40 + 83) du point 3:			41	_____

4. Acquisitions intracommunautaires de biens

au taux de					
1) Acquisitions intracommunautaires de biens (art. 18/1)	15%	42	_____	47	_____
2) Livraisons de biens à l'intérieur du pays dans le cadre des opérations triangulaires et pour lesquelles l'assujetti est le débiteur de la taxe (art. 26/1/a, al. 2)	6%	43	_____ +	48	_____ +
	3%	44	_____ +	49	_____ +
	12%	45	_____ +	50	_____ +
exonérées		85	_____ +		

Total base d'imposition (42 à 45 + 85) et sous-total de la taxe (47 à 50) du point 4 : 46 _____ 51 _____

5. Acquisitions effectuées dans le cadre d'opérations triangulaires lorsque l'acquisition a été effectuée pour les besoins d'une livraison subséquente à un acquéreur identifié à la TVA dans l'État membre de destination des biens et qui y est le redevable de la taxe (art. 18ter/2, al. 2)

52 _____

Total de taxe (= 41 + 51) - à reporter: 86 _____

N° matricule	TVA	
--------------	-----	--

Base d'imposition (hors TVA)

TVA

Report de la taxe:

6. Importations

87 _____

1) à des fins de l'entreprise	au taux de 15%	53 _____	62 _____
	6%	54 _____ +	63 _____ +
	3%	55 _____ +	64 _____ +
	12%	56 _____ +	65 _____ +
	exonérées	81 _____ +	

Sous-total de la taxe du point 6, 1):

70 _____

2) à des fins privées	au taux de 15%	57 _____ +	66 _____
	6%	58 _____ +	67 _____ +
	3%	59 _____ +	68 _____ +
	12%	60 _____ +	69 _____ +

Sous-total de la taxe du point 6, 2):

71 _____

Total de la base d'imposition du point 6:

61 _____

7. Opérations à déclarer par le preneur ou l'acquéreur débiteur de la taxe

1) Prestations de services (art. 26/1/c)	au taux de 15%	88 _____	93 _____
dont effectuées au déclarant par des assujettis établis	6%	89 _____ +	94 _____ +
dans d'autres États membres et taxables à l'intérieur du pays :	3%	90 _____ +	95 _____ +
425 _____	12%	91 _____ +	96 _____ +
	exonérées	426 _____ +	

Sous-total du point 7, 1):

422 _____

219 _____

2) Livraisons de biens (art. 26/1/b)	au taux de 6%	92 _____	97 _____
--------------------------------------	---------------	----------	----------

Total de la base d'imposition du point 7 (= 422 + 92):

10 _____

8. Total de la taxe à payer (= 87 + 70 + 71 + 219 + 97) (à reporter au point 12)

72 _____

II. Calcul de la taxe en amont déductible

9. Taxe en amont	1) Achats de biens et de services à l'intérieur du pays	23 _____
	2) Acquisitions intracommunautaires de biens	24 _____ +
	3) Importations de biens (taxe déclarée ou payée)	25 _____ +
	4) Affectation de biens (art. 13/b)	26 _____ +
	5) Taxe déclarée comme débiteur (art. 48/1/e)	27 _____ +
	6) Taxe acquittée comme caution solidaire (art. 48/1/f)	28 _____ +

10. Taxe en amont non déductible	1) en rapport avec des opérations exonérées en vertu des art. 44 et 56quater	29 _____ -
	2) en application du prorata visé à l'article 50	30 _____ -

11. Total de la taxe en amont déductible (à reporter au point 13)	31 _____
--	----------

III. Calcul de l'excédent

12. Total de la taxe à payer (report du point 8)	98 _____
13. Total de la taxe en amont déductible (report du point 11)	73 _____ -
14. Excédent (un éventuel excédent de taxe en amont est à marquer d'un signe négatif)	74 _____

Le (Les) soussigné(s) certifie(nt) que la présente déclaration est sincère et complète.

_____, le _____, _____
Signature(s)

I. Rappel

L'assujetti doit verser à l'État avant la date indiquée en haut de la première page le montant de la taxe devenue exigible dans son chef au cours de la période de déclaration indiquée également en haut de la première page. A cet effet, il doit déposer avant la même date une déclaration indiquant tous les renseignements nécessaires pour le calcul de la taxe et des déductions à opérer.

II. Remarques importantes

1. Le formulaire dûment rempli et signé est à retourner au bureau indiqué en haut de la première page.
2. Une déclaration séparée est à remettre pour chaque période de déclaration.
3. Indiquez s.v.p. votre numéro matricule dans vos courriers et lors de vos paiements.